

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-520 du 27 Décembre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires Sociales de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre de l'Equipe-
ment et des Transports pour compter du
27 décembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret n° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

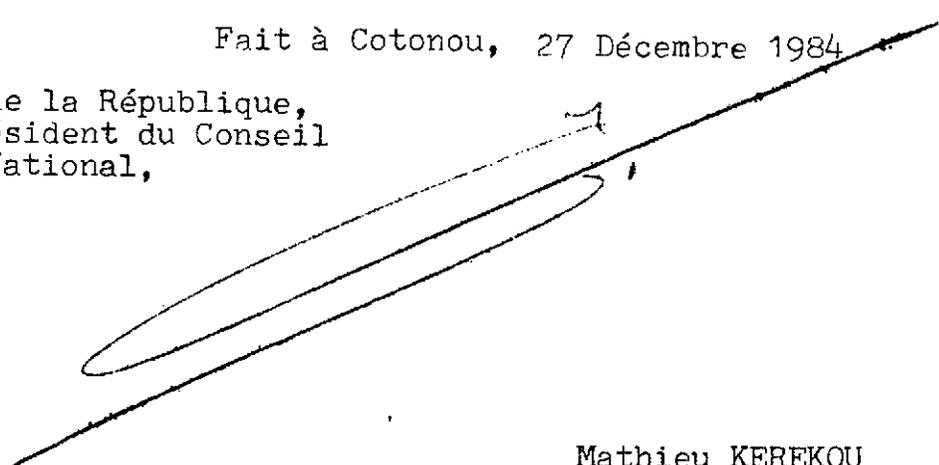
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 27 décembre 1984, le Camarade André
ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Equipe-ment et des Transports pendant l'abs-
ce du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, 27 Décembre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MET-MTAS 6
Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-